bh audit
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives Liquide-Solide « I.F.T.S »

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Bh Audit 39, rue Palissy - 47000 Agen - Tél. 05 53 47 50 22 - Fax 05 53 95 64 83 - bhaudit@groupe-bh.fr
Société à responsabilité limitée de Commissaires aux Comptes au capital de 20 000 euros - RCS Agen 539 958 702 - APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Agen

Institut de la Filtration
et des Techniques Séparatives Liquide-Solide
« I.F.T.S »

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Raison Sociale : **Institut de la Filtration**
et des Techniques Séparatives Liquide-Solide

Forme juridique : **Association régie par la loi du 1er Juillet 1901**

Adresse du siège social : **Rue Marcel-Pagnol**
47510 FOULAYRONNES

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de **l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives liquide-solide (I.F.T.S.)**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh Audit

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et celui, raisonnable, des estimations retenues notamment en ce qui concerne le traitement des subventions et la constitution de la provision pour risques et charges liée à un litige prud'homal en cours à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Agen, le 30 mai 2016

Pour la Sarl Bh Audit
Le Co-gérant

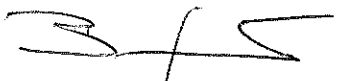

Marianne ALEAUME
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS IFTS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Rue Marcel Pagnol 47510 FOULAYRONNES — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 2 2 7 9 0 4 0 3 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	101 949	AG 99 091	2 858
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	130 551	AO 80 155	50 395
		Constructions	AP	3 223 525	AQ 1 531 502	1 692 022
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 263 806	AS 2 834 640	429 165
		Autres immobilisations corporelles	AT	438 365	AU 353 580	84 784
		Immobilisations en cours	AV	184 856	AW	184 856
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	664 249	CV 62 605	601 643
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	36 618	BI	36 618
		TOTAL (II)	BJ	8 043 922	BK 4 961 576	3 082 346
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	100 787	BM	100 787
		En cours de production de biens	BN	3 056	BO	3 056
		En cours de production de services	BP	45 027	BQ	45 027
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	16 496	BW	16 496
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 358 084	BY 160 786	1 197 297
		Autres créances (3)	BZ	419 124	CA	419 124
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	461 561	CG	461 561
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	87 344	CI	87 344
		TOTAL (III)	CJ	2 491 481	CK 160 786	2 330 695
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 535 404	1A 5 122 362	5 413 041

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS IFTS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 040 062
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	181 689
	Subventions d'investissement	DJ	1 647 783
	Provisions réglementées *	DK	1 019
	TOTAL (I)	DL	2 870 554
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	45 573
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	45 573
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	723 950
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 697
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	12 556
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	347 440
	Dettes fiscales et sociales	DY	502 331
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	649 434
	Autres dettes	EA	78 351
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	163 152
	TOTAL (IV)	EC	2 496 913
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 413 041

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 892 823
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	276

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS IFTS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	17 084	FE	913 285	FF	930 370	
	Production vendue services *	FG	1 537 805	FH	1 492 928	FI	3 030 737	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 554 890	FK	2 406 213	FL	3 961 107	
	Production stockée*					FM	(10 965)	
	Production immobilisée*					FN	115 135	
	Subventions d'exploitation					FO	435 210	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	59 812	
	Autres produits (1) (11)					FQ	162	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 560 463	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	18 607	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	391 242	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 482)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 503 151	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	101 599	
	Salaires et traitements*					FY	1 625 818	
	Charges sociales (10)					FZ	687 493	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	361 272	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	15 872	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	598	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 699 174	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(138 710)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 140	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	616	
	Différences positives de change					GN	747	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 504	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 444	
	Différences négatives de change					GS	5 309	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	33 753	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(31 249)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(169 959)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS IFTS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 471
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	427 423
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	254 172
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	683 067
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	260 417
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	108 667
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	46 392
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	415 477
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	267 590
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(84 059)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 246 035
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 064 346
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	181 689

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	59 590
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

ASS IFTS

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	260 417	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	108 667	
Amortissements dérogatoires	819	
Provisions pour risques et charges	45 573	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 471
Produits des cessions d'éléments d'actif		155 960
Subventions d'investissement virées au résultat		271 463
Provisions pour risques et charges		254 172

Cegid Group

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh
Audit

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous [X]

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	260 417
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	108 667
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	819
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	45 573
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	415 477
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 471
Produits des cessions d'éléments d'actif	155 960
Subventions d'investissement virées au résultat	271 463
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	254 172
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	683 067

Cegid Group

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh Audit

ANNEXE AU BILAN DU 31 DECEMBRE 2015

1° - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

10 - Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

11 - Précisions résultant d'un choix offert à l'association

Les choix offerts à l'association par la réglementation l'ont conduite à exercer les options suivantes :

Evaluation des stocks

Il n'existe pas d'inventaire physique permanent des stocks : la valorisation des stocks est effectuée selon le paragraphe 22 ci-après.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels (par leur fréquence et leur montant) se rattachant aux activités ordinaires, ont été comptabilisés en résultat exceptionnel.

Subventions d'équipement

La quote-part correspondant à l'amortissement des biens financés est incorporée dans les résultats de l'exercice. D'autre part, les subventions d'équipement totalement amorties ne figurent plus dans les capitaux propres.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh
Audit

2°- NOTES RELATIVES AU BILAN

20 - Immobilisations

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût direct de production.

Mouvements	
Augmentations	409 kE
Immobilisations sorties	- 115 kE
Virement de poste à poste	- 67 kE
Variation du montant brut	227 kE

Production immobilisée

Les matériels d'un prix unitaire supérieur à 500 Euros sont directement inscrits en compte d'immobilisation ; ils ne transitent pas par un compte de charge.

Une prise de participation complémentaire a été effectuée sur IFTS Inc. De ce fait, IFTS détient 100% des parts d'IFTS Inc.
De plus, IFTS détient également 100% d'IFTS Asia, qui a été créée avec une capital de 600 k€ dont seulement 50 k€ ont été libérés. Des équipements pour une valeur globale de 155 k€ ont été expédiés en chine comme apport en capital en nature. Cet apport a été comptabilisé en créances clients du fait de la non-finalisation du rapport d'évaluation de l'expert en Chine. Dans les comptes de la filiale, cet apport est comptabilisé en dettes fournisseurs, en attendant la finalisation du rapport d'évaluation de l'expert.

21 - Amortissements

Base : la valeur résiduelle des biens n'a pas été déduite des bases d'amortissement dans la mesure où il n'existe pas de marché secondaire actif pour lesdits biens et que la valeur de revente n'est pas mesurable de manière fiable.

Composants : les composants des biens immobilisés ne sont individualisés que lorsqu'ils représentent par leur valeur un élément significatif de l'immobilisation principale et lorsque leur durée réelle d'utilisation est sensiblement différente de cette immobilisation.

La nature des immobilisations inscrites à l'actif n'a pas donné lieu à individualisation des composants.

Durée : les amortissements sont déterminés selon les durées d'usage :

▪ logiciel	1 an
▪ agencement aménagement des terrains	20 ans
▪ construction	10 à 25 ans
▪ agencement et aménagement des constructions	10 ans
▪ matériel et outillage industriel	3 à 5 ans

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

▪ agencements, aménagements, installations diverses	10 ans
▪ matériel de transport	5 ans
▪ matériel informatique	3 ans
▪ mobilier de bureau	10 ans

Mouvements

▪ dotation de l'exercice	361 kE
▪ diminution: amortissements d'élément mis au rebut	- 7 kE
Variation du montant	354 kE

22 - Stocks

- Matières premières et approvisionnements : après un comptage physique, les stocks sont valorisés au coût d'achat net, remise déduite le cas échéant.

- En cours de production de services : ils sont valorisés à leur coût de revient en sommant les achats, sous-traitance, frais généraux et main d'œuvre. Les frais généraux ont été évalués selon les données de l'exercice 2014. Le taux horaire de structure retenu est variable selon les services, il va de 39 € à 64 € par heure.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

23 - Créances

Les créances clients font l'objet d'une provision à hauteur de 161 kE.

(Une provision est constituée pour toute créance dont le retard de paiement constaté est supérieur à 6 mois).

Les autres créances s'élèvent à 411 k€ et concernent essentiellement:

▪ Subventions de fonctionnement et d'équipement à recevoir	133 kE
▪ Créances sociales	10 kE
▪ Remboursement d'Impôts et crédits d'impôts	148 kE
▪ Créances fiscales (TVA) et sociales	47 kE
▪ Créances mises en compte courant IFTS Asia	73 kE

24 - Dettes

Les autres dettes s'élèvent à 502 k€ et se ventilent comme suit :

▪ personnel : provision pour congés à payer et commissions dues	132 kE
▪ dettes sociales	280 kE
▪ dettes fiscales (IS, TVA et CVAE)	90 kE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh Audit

25 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 163 kE se répartissant comme suit :

- contrats de prestations 94 kE
- subventions de fonctionnement 69 kE

26 - Echéance des créances et des dettes

La quasi-totalité des créances est à moins d'un an.

Elles concernent essentiellement les subventions de fonctionnement et d'équipement à recevoir et les créances clients.

L'échéance des dettes se ventile comme suit :

- échéance à moins d'un an 1 893 kE
- échéance à plus d'un an et 5 ans au plus 440 kE
- échéance à plus de 5 ans 151 kE

Le montant des dettes représentées par des effets de commerce s'élève à 0 kE.

27 – Provisions pour risques et charges

Une provision d'un montant de 254 k€ a été constituée en 2014 pour une procédure de rupture conventionnelle, débutée en 2014 mais réalisée en 2015. Cette provision, en 2014, a été comptabilisée en charges exceptionnelles. En 2015, cette provision a été reprise et les charges correspondantes à cette provision ont été comptabilisées en exceptionnel.

Une provision d'un montant de 45 k€ a été constituée en 2015 pour un litige prudhommal, engagé en 2015.

3° - ENGAGEMENTS

30 - engagements financiers donnés

- Intérêts restant à courir sur emprunts 91 kE

31 – engagements financiers reçus

▪ Garantie bancaire de restitution d'acompte		171.6 kE
▪ Dailly	BPO	250.0 kE
▪ Autorisations de caisse	BPO	80.0 kE
	BNP	60.0 kE

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

32 – engagements en matière de retraite

Un contrat d'assurance permettant de constituer un fonds d'indemnités de départ à la retraite a été souscrit le 1er janvier 1998.

Au 31.12.2015, le montant du risque couvert (primes versées) est de 158 kE, pour un risque couru de 228 kE (passif social déterminé en 2015), soit un différentiel à couvrir de 70 kE

33 – dettes assorties de garanties

ORGANISMES PRETEURS	MONTANT PRET (k€)	DETTE AU 31/12/2015	GARANTIE DONNEE
Banque Populaire Occitane	100,00	20,8 k€	Hypothèque du bâtiment
Banque Populaire Occitane	390,00	280,0 k€	Hypothèque d bâtiment (2ième rang)
Banque Populaire Occitane	50,00	36,9 k€	/
Banque Nationale de Paris	50,00	30,6 k€	/
BPI France financement	100,00	65,00 k€	Garantie au titre du Fonds International à hauteur de 60%
BPI France financement	150,00	150,0 k€	Garantie au titre du Fonds « Fonds National de garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de bilan » à hauteur de 80%
SOCIETE GENERALE	150,00	140,0 k€	Nantissement d'un compte à terme bloqué 18 mois pour 45 k€ Promesse d'hypothèque sur les bâtiments à Foulayronnes

4° AUTRES INFORMATIONS

40 - Effectif au 31 Décembre 2015

CATEGORIE	Effectif	ETP
Ingénieurs et cadres	15	14,3
Techniciens	17	17
Employés	14	13.5
TOTAL	46	44.8

41 – Crédit d'Impôt Recherche

Un Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice pour un montant de 80 kE.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Bh Audit

43 – Mise à disposition

Au terme d'une convention signée le 16 octobre 2002, mise à jour en 2015 pour l'utilisation des trottoirs en parking, la Communauté d'Agglomération d'Agen a mis à disposition de l'IFTS à titre gratuit une parcelle de terrain, à charge pour l'Institut d'y aménager un espace vert et de l'entretenir.

44 – Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Au 31 décembre 2015, il s'élève à 54 836 euros. Il a fait l'objet d'un préfinancement pour 48 000 euros.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (409KE),
- de recherche, d'innovation (530KE).

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME (en kE)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dettes à long terme (+1 an)	96	90	84	157	131	105	163	129	113	97
Capitaux permanents	899	851	780	817	923	1016	1329	1432	1757	1764
Endettement à long terme	10,7%	10,6%	10,8%	19,2%	14,2%	10,3%	12,3%	9,0%	6,4%	5,5%
	2010	2011	2012	2013	2014	2015				
Dettes à long terme (+1 an)	310	409	371	608	583	591				
Capitaux permanents	2930	3407	3611	3691	3447	3459				
Endettement à long terme	10,6%	12,0%	10,3%	16,5%	16,9%	17%				

ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES

COMMISSAIRE AUX COMPTES Bh Audit

ifts
Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives

(en kE)

Date	Préteurs	Montant à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2015	Dettes à 1 an au plus	Dettes entre 1 an et 5 ans au plus	Dettes à plus de 5 ans
2006	BPO – Emprunt (12 ans)	100,0	20,8	8,3	12,5	0
2010	BPO – Emprunt (15 ans)	390,0	280,1	23,9	105,3	150,9
2013	BPI France – Emprunt (6 ans)	100,0	65,0	20,0	45,0	0
2013	BPI France – Emprunt (6 ans)	150,0	150,0	30	120,0	0
2013	BNP – Emprunt (5 ans)	50,0	30,6	10,0	20,6	0
2014	BPO – Emprunt (5 ans)	50,0	36,9	9,7	27,2	0
2015	SG – Emprunt (5 ans)	150,0	140,0	30,0	110,0	
2015	COFACE – (3 ans)	19,8	19,8	2,10	17,7	0
	Total Général		**743,2**	**134,0**	**458,3**	**150,9**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh Audit

ADHESIONS

ANNEE	NOMBRE	MONTANT (en kE)
1995	44	103.2
1996	39	94
1997	36	94.5
1998	37	100.5
1999	37	99.7
2000	32	79.4
2001	32	79.3
2002	33	95.3
2003	30	87.7
2004	30	90.2
2005	36	95.7
2006	34	104
2007	33	98
2008	33	105
2009	33	103
2010	32	104
2011	32	99
2012	41	121.7
2013	47	119
2014	53	131.8
2015	62	134.7

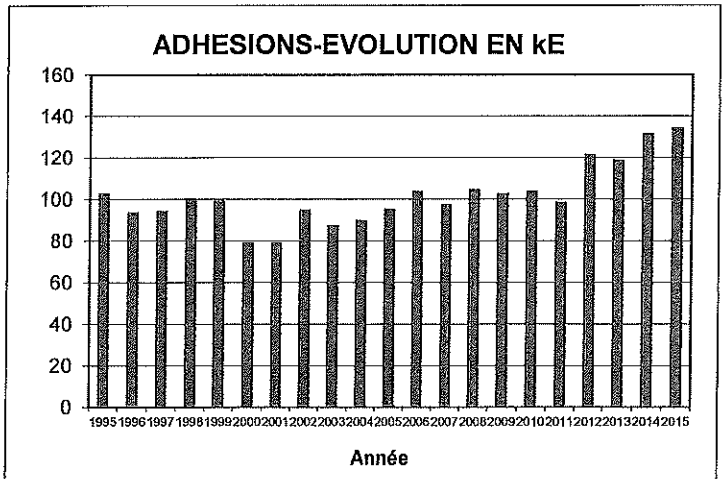

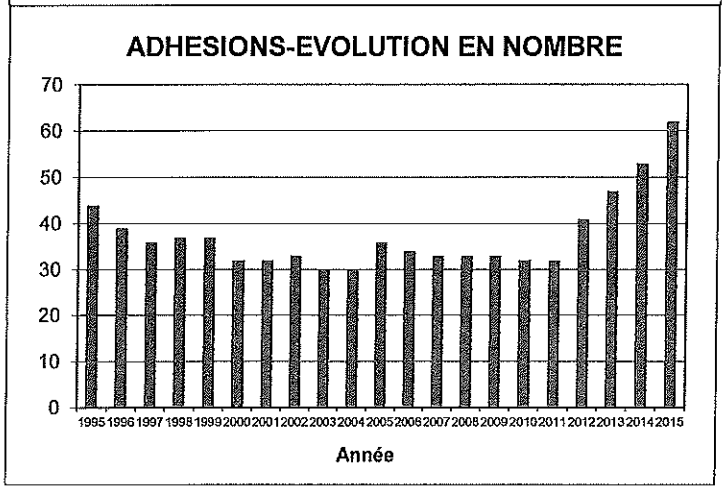

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh
Audit

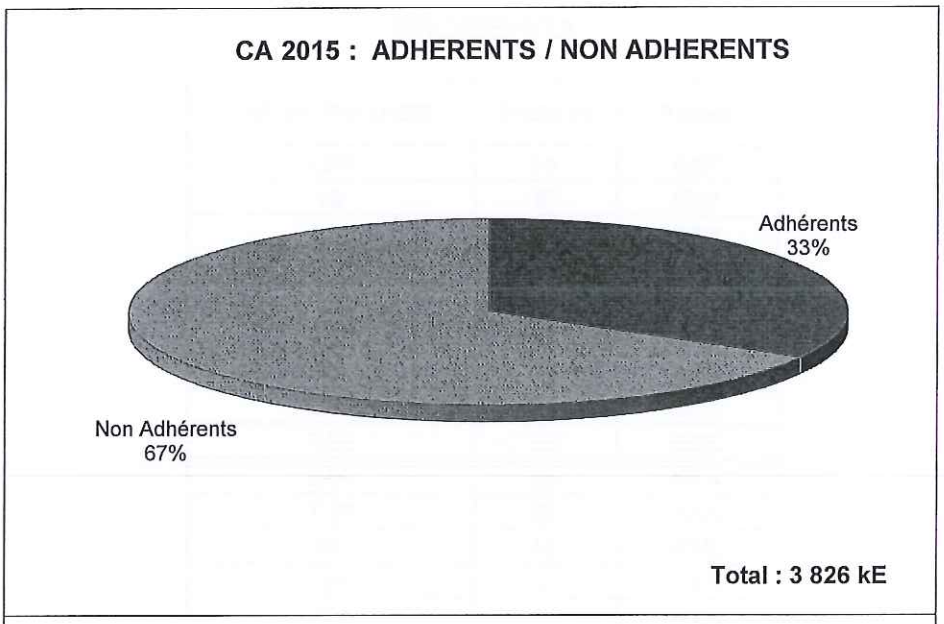

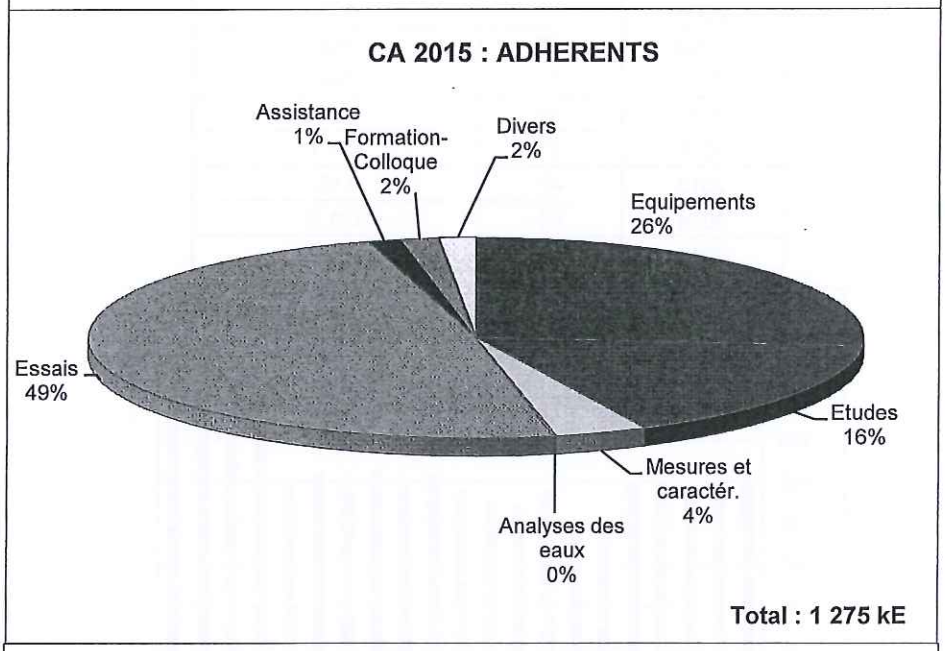

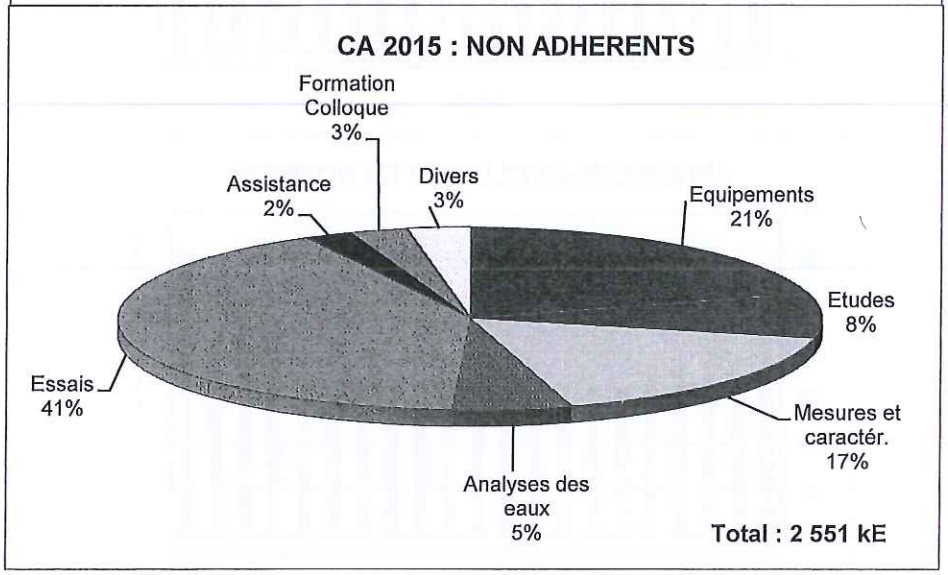

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh
Audit

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
Répartition par organisme et année (kE)

DATE	ETAT MINISTERES	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL	BPIFRANCE Financement (OSEO)	FEDER	CAA	DIVERS (Ademe, etc...)	TOTAL PAR ANNEE
1982	118.2	76.2	30.5			15.0	46.0	285.9
1983	140.1	28.4	16.1			16.3		200.9
1984	14.3		5.3	7.6				27.2
1985	3.5	25.8		11.9				41.2
1986	6.2			21.2				27.4
1987	2.6	38.1		15.8				56.5
1988		103.7					20.9	124.6
1989		69.6	42.7					112.3
1990	62.9	76.2	45.8					184.9
1991		106.7	114.3					221.0
1992	52.0	45.7						97.7
1993		34.3		50.3				84.6
1994		45.7		45.7				91.4
1995				45.7				45.7
1996				30.5				30.5
1997		47.3	30.5	30.5	19.1			127.4
1998		182.9		27.5				210.4
1999		30.5	182.9	19.8		30.5		263.7
2000		54.9		48.0	22.9			125.8
2001				24.3	36.6		13.3	74.2
2002				27.4			21.0	48.4
2003				31.0				31.0
2004	20.0	70.0		30.0	45.6			165.6
2005	12.6	150.0	120.0	21.3				303.9
2006	50.0	230.0		34.0		50.0		364.0
2007	20.0	110.0		47.0	100.0			277.0
2008					400.0			400.0
2009	34.0	55.0	75.0		55.0			219.0
2010		770.0	100.0			175.0		1045.0
2011					491.1			491.1
2012		282.0		16.6				298.6
2013		0.0	80.4	0.0				80.4
2014		68.0	19.6	8.1				95.7
2015		160.0	50.0					210.0
TOTAL PAR ORGANISME	**536.4**	**2861.0**	**913.1**	**594.2**	**1170.3**	**286.8**	**101.2**	**6463.0**

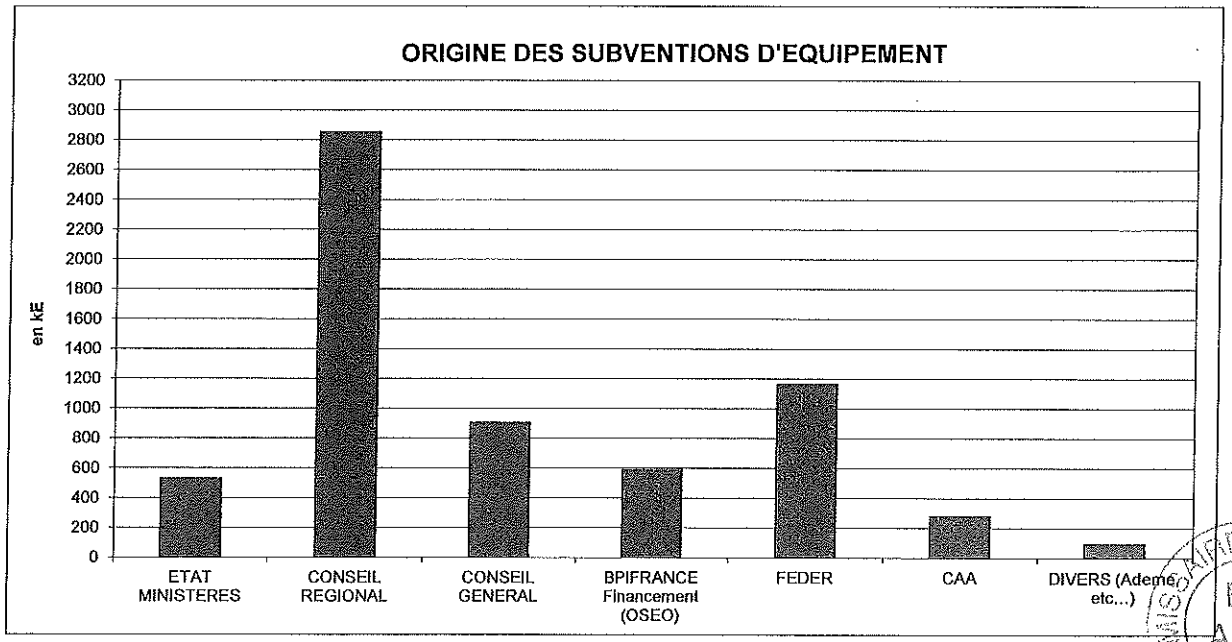

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bh Audit